



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°95/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Demande financement FEDER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme FEDER 2021–2027, et notamment la priorité 2 « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée » visant à soutenir les projets de transition vers l'économie circulaire et de prévention des déchets ;

Vu la délibération n°82/2019 en date du 27 juin 2019 portant sur la mise en place de la Redevance incitative sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien ;

Considérant que la mise en place de la RI est soutenue par les fonds européens,

Considérant l'éligibilité du dossier RI de l'Agglomération,

Considérant les dépenses engagées et à venir pour la mise en place de la Redevance Incitative, il est proposé de solliciter le financement du FEDER à hauteur de 20 %, auquel s'ajoute une aide de 7 % supplémentaires pour les dépenses indirectes,

Considérant que les dépenses éligibles à ce financement seront celles engagées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2025 et respectant les critères définis par le FEDER,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 3 220 268€ TTC,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Déchets du 3 juin 2024,

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité : (2 abstentions)

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à solliciter la Région Occitanie au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;
- **De signer** tout document utile se référant à ce financement.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

